



Article 23 : « Aujourd'hui Questions à... Guy daculsi »

JEUDI 22 MAI 2003

PRESSE OCEAN

Aujourd'hui

Questions à...

Guy Daculsi

Directeur de recherche à l'Inserm et président du Forum des jeunes chercheurs en génie biologique et médical

Guy Daculsi participe au 12^e Forum des jeunes chercheurs en génie biologique et médical à la Faculté de chirurgie dentaire.

1 Quel est cette année le thème du congrès ?

2 Parmi les matières évoquées figure notamment l'ingénierie tissulaire. Que recouvre précisément cette dénomination ?

3 Peut-on parler d'une nouvelle dynamique entre le secteur de la recherche et les entreprises ?

**Propos recueillis par
Jean-François Le Broch**

1 Nous avons regroupé plusieurs événements, puisqu'à côté du 12^e congrès des jeunes chercheurs en génie biologique et médical, nous accueillons également le 2^e forum des jeunes entrepreneurs ainsi que les journées de l'imagerie médicale. Ce regroupement permet à des doctorants de toutes disciplines de pouvoir échanger entre eux, de rencontrer des chercheurs plus aguerris mais aussi de discuter avec des entrepreneurs à même de développer leurs découvertes. De la même façon, les jeunes chercheurs peuvent se rendre compte des possibilités de carrière qui s'offre à eux, dans les laboratoires et dans les entreprises.

2 L'ingénierie tissulaire permet de reconstruire des organes endommagés. Prenons l'exemple d'une personne irradiée, souffrant de dommages aux os. Nous allons lui prélever des cellules que nous allons cultiver en laboratoire. Pour cela, nous devons utiliser des supports de culture cellulaire, que nous appelons « matrice ». Ces matrices sont un peu comme des tuteurs en jardinage. Une fois la culture de cellules arrivée



« Donner aux jeunes chercheurs le goût du risque ».

à maturation, nous l'implantons sur le patient. À Nantes, nous sommes d'ailleurs spécialisés dans les bio matériaux, les os et les dents.

3 Nous sommes dans un domaine universitaire où les applications industrielles sont évidentes. Nous voulons donner aux jeunes chercheurs le goût du risque et l'envie de mener à bien son propre projet. Avant, les chercheurs publiaient leurs travaux, ce qui les empêchait de déposer des brevets. Avec la loi sur l'innovation, des aménagements sont possibles. Un chercheur dans un laboratoire public peut ainsi créer sa propre société et exploiter le brevet d'une innovation en partenariat avec l'État. Ainsi, dans la région, on compte actuellement une douzaine d'entreprises de biotechnologie impliquées dans la santé. Nous sommes bien placés mais... Il est possible de faire beaucoup mieux ».